

Avis de convocation / avis de réunion

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit
Société de courtage d'assurances - « La Garde », route de Paris – 44949 Nantes
440 242 469 R.C.S. Nantes

Registre des intermédiaires en assurance n° 07 023 954

Rectificatif à l'avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée générale mixte du mercredi 25 mars 2020 n° 2000302 paru dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n° 24 du Lundi 24 février 2020

Il est rappelé que suivant avis préalable de réunion valant avis de convocation n° 2000302, publié au BALO n°24 du lundi 24 février 2020, les sociétaires de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée sont convoqués en Assemblée générale mixte, le mercredi 25 mars 2020, à 18 heures, à la CITE DES CONGRES DE NANTES, située 5 rue de Valmy, 44000 Nantes.

Il est porté à l'attention des sociétaires les modifications suivantes concernant la quinzième résolution :

LIRE – Quinzième résolution (*Renouvellement – nomination d'administrateurs*). — L'Assemblée générale constate que, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, les mandats de Mesdames Michelle BRUNET, Myriam COUTANT, Alexandra CHARTIER, Anne BLANCHE ainsi que Messieurs Damien OLLIVIER et Loïc CHAUVIN prennent fin.

L'Assemblée générale constate que Monsieur DELAVERGNE propose sa candidature.

L'Assemblée générale propose le renouvellement des mandats d'administrateurs de Mesdames Michelle BRUNET, Myriam COUTANT, Alexandra CHARTIER, Anne BLANCHE ainsi que Messieurs Damien OLLIVIER et Loïc CHAUVIN pour une durée de trois ans qui prendront fin lors de l'Assemblée générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'Assemblée générale propose l'élection de Monsieur DELAVERGNE, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

AU LIEU DE - Quinzième résolution (*Renouvellement – nomination d'administrateurs*). — L'Assemblée générale constate que, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, les mandats de Mesdames Michelle BRUNET, Myriam COUTANT, Alexandra CHARTIER, Anne BLANCHE ainsi que Messieurs Damien OLLIVIER et Loïc CHAUVIN prennent fin.

L'Assemblée générale propose le renouvellement des mandats d'administrateurs de Mesdames Michelle BRUNET, Myriam COUTANT, Alexandra CHARTIER, Anne BLANCHE ainsi que Messieurs Damien OLLIVIER et Loïc CHAUVIN pour une durée de trois ans qui prendront fin lors de l'Assemblée générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le reste de l'avis publié au BALO n° 24 du lundi 24 février 2020 demeure inchangé.